



# Rentrée scolaire 2022 / 2023

11, rue Belle Allée - 85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE

**02 51 65 14 18**

[direction@ecolesaintleger.com](mailto:direction@ecolesaintleger.com)

[secretariat@ecolesaintleger.com](mailto:secretariat@ecolesaintleger.com)

[www.ecolesaintleger.com](http://www.ecolesaintleger.com)

Chers parents,

*Après ces vacances bien méritées, nous espérons que vous êtes en pleine forme pour entamer cette nouvelle année avec nous.*

*L'équipe enseignante est prête, elle aussi, à démarrer cette année avec entrain, tout d'abord avec le changement de structure qui va permettre aux enseignants d'être au plus près des élèves. Nous avons ainsi décidé de dédoubler les CE1 afin d'avoir une classe de CP-CE1 et une classe de CE1. Pour le reste, rien ne change.*

*Ensuite nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles enseignantes parmi nous : Claire PETIT prend la classe de MS-GS. Céline ENFREIN se chargera des GS-CP. Et enfin Emeline CRABEL fera la décharge de direction en CM1.*

*Ensuite nous devons tous être plein d'énergie pour faire vivre notre projet d'année sur le thème « Partajouons ! ». A travers ce thème nous avons envie de mettre à l'honneur les valeurs du jeu et donc d'échange et de partage.*

*Bien sûr les équipes OGEC et APEL se joignent à nous pour faire vivre ce projet, tout en continuant d'améliorer l'accueil et la sécurité dans nos locaux. Ainsi, cet été, la classe de CM2 a fait peau neuve (à découvrir en images sur le site de l'école). Vous verrez également de nouveaux tracés sur la cour. Les associations des parents sont au service des familles. N'hésitez pas, vous aussi, à venir prendre part à cette vie de l'école.*

*Avec toute l'équipe de l'école St Léger, je vous souhaite une très belle année scolaire 2022/2023.*

Bonne rentrée  
Yoann Boisliveau

## Informations diverses

### STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

TPS/PS : Nathalie JAUDRONNET

MS/GS : Claire PETIT

GS/CP : Céline ENFREIN

CP/CE1 : Muriel MERLET

CE1 : Amélie CHESNET

CE2 : Béatrice SOULARD

CM1 : Yoann BOISLIVEAU et Emeline CRABEL (vendredi et 1 jeudi sur 3)

CM2 : Julia ONILLON

R.A. (regroupement d'adaptation) : Isabelle FRUCHET, enseignante spécialisée (2 demi-journées par semaine)

**\*TPS = Toute Petite Section : enfants nés en 2020 - PS = Petite Section : enfants nés en 2019**

### HORAIRES DE L'ÉCOLE

Les cours ont lieu **le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 16h45.**

L'accueil est assuré par les enseignants à :

- à partir de 8h50 le matin **dans les classes maternelles et primaires**

- à partir de 13h35 l'après-midi sur la cour

**Pour le bon fonctionnement des classes, il est indispensable que tous les enfants arrivent à l'heure.**

## ENTREE ET SORTIE

L'entrée à l'école se fera pour tous les enfants par le grand portail rue Nantaise.

La sortie : les parents ayant des enfants en classe de TPS-PS, MS-GS et GS-CP récupèrent leur(s) enfant(s) en salle de motricité. Ils entrent dans la cour par le petit portail rue Belle Allée et ressortent par ce même portail.

Les autres parents entrent dans la cour cycle 1 par le portail rue Nantaise.

Les enfants sortant seuls ont une carte orange et sortent au petit portail rue Belle Allée

Les élèves qui viennent à pied, ou à vélo, et attendent devant le portail ou dans la rue sont sous la responsabilité de leurs parents. Ils éviteront donc d'arriver trop tôt. Si vous déposez votre enfant pour la garderie, assurez-vous qu'il est bien rentré.

**Attention : le portail est fermé de 9h à 12h15, entre 12h30 et 13h30 et de 13h45 à 16h45.**

Pour toute entrée sur temps scolaire (orthophoniste, médecin, etc.) ou imprévue, vous pouvez sonner au portail.

Veuillez signaler **par écrit** à l'enseignant de votre enfant tout changement concernant les sorties de l'école (mode de transport, accompagnateur).

Respectez bien l'interdiction de stationner devant l'entrée de l'école. **Vous devez laisser libre l'emplacement du car pour que les enfants puissent y accéder en toute sécurité.**

## CANTINE

La restauration est assurée par la municipalité de Mortagne-sur-Sèvre.

Les enfants sont encadrés, pendant les trajets et le repas, par les ASEM de l'école.

De la GS au CM2, ils s'y rendent à pied, en passant par le jardin Beaussire.

Les enfants de petite et moyenne section sont amenés au restaurant scolaire par le car municipal, et reviennent à pied.

**Contact :** Portail Familles sur le site de la mairie de Mortagne sur Sèvre

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est assuré par les ASEM de l'école. Elles encadrent les jeux libres des enfants et proposent des activités ludiques, des bricolages. Les plus grands peuvent faire leur travail du soir en autonomie.

**PRIX : 0,80 € par ¼ d'heure**

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance.

**HORAIRE : Matin : 7h00 - 8h45** : Les enfants ont la possibilité d'apporter leur propre petit déjeuner qui sera réchauffé et servi entre 7h30 et 8h.

**Après-midi : 16h45 - 19h00** : Les enfants sont rassemblés par L'ASEM responsable et conduits en salle de garderie à partir de 16 h 45.

(Première 1/2 heure (16 h 45 à 17 h 15) : 0,80 € puis 0,80 € par ¼ d'heure.)

Le règlement de la garderie est mensuel. Une facture est établie en fin de mois, payable début du mois suivant.

## VÊTEMENTS - OBJETS DE VALEUR

Veuillez marquer tous les vêtements qui s'enlèvent. Ils doivent être adaptés à la saison, au temps, ainsi qu'aux activités scolaires (évitez les tenues de plage, les tongs et les shorts trop courts).

En cas de perte, n'hésitez pas à vous renseigner à l'école.

Évitez de faire porter des objets de valeur (bijoux ...) à votre enfant. En effet, la perte ou la dégradation ne sont pas prises en charge par l'assurance scolaire.

## ABSENCES

**Toute absence est à nous signaler :**

Si elle est prévue : par écrit adressé à l'enseignant de votre enfant.

Si elle est imprévue : par mail ou par téléphone (répondeur), le jour même.

**Merci de bien respecter ces consignes pour nous éviter d'avoir à vous rappeler (voir le règlement de l'école).**

Nous vous rappelons l'obligation scolaire : Toute demande d'absence pour convenance familiale de plus d'une journée doit être adressée par courrier à la directrice, qui transmettra à l'inspecteur de l'Éducation Nationale.



## MALADIES ET SOINS

Pour tout enfant malade ou accidenté, nécessitant un déplacement chez le médecin, nous appelons l'un des parents ou à défaut l'ambulance des pompiers.

Il nous est **interdit** de donner des médicaments. N'en mettez donc pas dans le cartable de votre enfant.

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez garder ou faire garder votre enfant s'il est malade, afin de le soigner et d'éviter les contaminations. C'est aussi pour cette raison que nous ne gardons pas les enfants en classe pendant la récréation.

## RENCONTRES AVEC LES ENSEIGNANTS

Les rencontres individuelles avec les enseignants sont souhaitables et utiles. Il est cependant indispensable de **prendre rendez-vous** afin que l'entretien se passe dans les meilleures conditions. Adresse mail des enseignants dans le tableau ci-dessous :

## RÉUNIONS DE CLASSES de 18H30 à 20H

<b>TPS/PS</b> le 05/10/2022	<i>n.jaudronnet@ecolesaintleger.com</i>	<b>CE1</b> le 13/09/2022	<i>a.chesnet@ecolesaintleger.com</i>
<b>MS/GS</b> le 27/09/2022	<i>c.petit@ecolesaintleger.com</i>	<b>CE2</b> le 14/09/2022	<i>b.soulard@ecolesaintleger.com</i>
<b>GS/CP</b> le 20/09/2022	<i>c.enfrein@ecolesaintleger.com</i>	<b>CM1</b> le 15/09/2022	<i>y.boisliveau@ecolesaintleger.com</i> <i>e.crabeil@ecolesaintleger.com</i>
<b>CP/CE1</b> le 06/09/2022	<i>m.merlet@ecolesaintleger.com</i>	<b>CM2</b> le 08/09/2022	<i>j.onillon@ecolesaintleger.com</i>

## PISCINE - PATINOIRE

Les enfants de CP, CE1, CE2 et CM2 participent à 10 séances de piscine. L'enseignant de la classe de votre enfant vous donnera, le moment venu, les dates et tous les renseignements utiles. Vous serez sollicités pour accompagner les séances.

Les enfants de GS participent à 6 séances de patinoire (à Cholet).

## ASSURANCES SCOLAIRES

Nous avons un contrat global à la Mutuelle St Christophe. Tous les élèves sont ainsi assurés en « Individuelle-Accident » en scolaire et extra scolaire – un contrat par élève. Cette assurance, d'un montant de 5.50 €, est obligatoire pour les sorties scolaires. Vous pouvez imprimer une attestation en allant sur le site « Mutuelle saint Christophe assurance », rubrique « Espace parents », puis laissez-vous guider.

## MESSAGE DE L'APEL

L'APEL souhaite une bonne rentrée à tous les enfants...et leurs parents !

L'association, en renouvellement permanent, dynamique et motivée sera, comme les années précédentes, aux côtés de l'équipe enseignante et de l'OGEC pour animer les diverses manifestations de l'école.

Vous trouverez ci joint le bulletin d'adhésion à l'APEL de Vendée. En choisissant d'y adhérer, vous pourrez bénéficier de services, de conseils éducatifs externes à l'école.

Nous vous retrouverons rapidement lors des réunions de classe pour en discuter, puis vous présenter l'association de parents d'élèves de notre établissement.

A bientôt et bon courage pour cette reprise. N'hésitez pas nous contacter : [apel@ecolesaintleger.com](mailto:apel@ecolesaintleger.com)

Mélanie Gauthier, présidente APEL et son équipe.

## CATÉCHÈSE

En lien avec la paroisse de Mortagne, une catéchèse est proposée à l'ensemble des enfants de l'école. Eveil à la foi pour les maternelles et temps forts pour les CP. Les parcours : « Les merveilles de Dieu » en CE1, et « Nathanaël » en CE2, CM1, CM2 sont proposés aux plus grands. Une participation financière de 18 € est demandée pour répondre aux différents frais : livres, cahiers, photocopies, livrets.

Pour les familles qui ont choisi les cours de culture chrétienne (à partir du CE1), la participation pour l'achat des livrets s'élève à 13 €.

Nous sommes également à la recherche de catéchistes pour encadrer les enfants. N'hésitez pas à être volontaire ou solliciter les personnes de votre entourage.



## CONTRIBUTION SCOLAIRE

Comme chaque année, la contribution des familles a été fixée pour l'année scolaire 2022/2023. Cette participation est calculée en fonction du coût des services diocésains et de la nécessité de travaux de rénovation des locaux, non pris en charge par les collectivités locales. Le montant a été fixé à 290 € par enfant pour cette année. Comme l'an dernier, il y a une réduction de 50% pour le 3ème enfant inscrit et de 75 % pour le 4ème.

Règlement mensuel par prélèvement : **29 € par enfant et par mois sur une période de 10 mois.**

Le premier prélèvement est effectué en octobre 2022 et le dernier en juillet 2023 (le 10 de chaque mois).

**Pour une 1ère demande de prélèvement, merci de fournir un RIB rapidement. Un formulaire d'autorisation pré-rempli vous sera ensuite transmis pour signature. La procédure est la même en cas de changement de banque en cours d'année.**

Si vous préférez régler par chèque, nous vous demandons, pour faciliter le travail administratif, de bien vouloir régler votre cotisation en une seule fois, étant entendu qu'en cas de départ en cours d'année, le montant des mois non effectués vous sera restitué.

Règlement annuel par chèque : 290 € pour le 10 octobre 2022.

Dès lors que votre enfant est scolarisé, tout mois commencé est facturé, cela étant valable pour un départ comme pour une arrivée en cours d'année.

Nous sommes à l'écoute des parents qui souhaiteraient des renseignements supplémentaires, un aménagement différent concernant le règlement de la scolarité ou qui auraient des difficultés particulières.

## DEPENSES ANNEXES

**L'assurance scolaire** : l'adhésion de 5,50 € est portée sur la première échéance de la cotisation scolaire.

**Le spectacle municipal** est facturé 1.00 € à tous les élèves présents le jour du spectacle.

**Les sorties pédagogiques de fin d'année** : nous calculons au plus juste le prix de l'activité et celui du transport. L'APEL donne 7€/enfant dans chaque classe afin d'alléger le coût pour les familles.

## FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS

Une seule feuille est distribuée par famille dont une partie est pré-remplie. Nous vous remercions de bien vouloir vérifier les informations, de corriger si besoin, et de remplir les informations concernant votre (vos) enfant(s).

**Nous vous demandons de bien vérifier votre adresse mail car beaucoup d'informations vous seront transmises par cette voie.**

Merci de remettre la fiche à **l'enseignant de votre aîné.**

## FICHE D'URGENCE À L'INTENTION DES PARENTS

Feuille jointe à remplir et à remettre à **l'enseignant de chacun de vos enfants.**

## VACANCES SCOLAIRES

L'Académie de Nantes est maintenant en **zone B.**

Les vacances scolaires de 2022/2023 sont fixées aux dates suivantes :

**Toussaint** : du vendredi 21 octobre au lundi 07 novembre 2022

**Noël** : du vendredi 16 décembre 2022 au mardi 03 janvier 2023

**Hiver** : du vendredi 10 février au lundi 27 février 2023

**Printemps** : du vendredi 14 avril au mardi 02 mai 2023

**Pont de l'Ascension** : du mardi soir 16 mai au lundi 22 mai 2023

**Été** : à partir du vendredi soir 07 juillet.

## DOCUMENTS A RAPPORTER A L'ECOLE POUR LE 09 SEPTEMBRE AU PLUS TARD

La fiche familiale de renseignements

La ou les fiches d'urgence (1 pour chaque enfant)

Un RIB (uniquement pour une première demande de prélèvement ou en cas de changement de banque)